

Les élus CGT Finances Publiques 37 souhaitent en premier lieu revenir sur le scandale que constituent les conditions d'accès au 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'Agent administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le contingentement du volume de promotion pour l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon a des conséquences graves pour les agents de catégorie C : ils ne pourront pas bénéficier automatiquement de l'indice majoré 430, soit un gain de 14 points (64,82 € brut) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

De nombreux AAP1 qui justifient d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7<sup>ème</sup> échelon partiront à la retraite sans bénéficier du 8<sup>ème</sup> échelon (cela représente une perte de 48,62 € pour une pension à taux plein).

Pour la CGT, l'administration cherche, une fois de plus, à faire des économies sur le dos des personnels les moins rémunérés ; notamment les femmes, qui ont interrompu leur carrière ou ont travaillé à temps partiel pour élever les enfants.

Ce sont elles, dans nos services, qui vont se voir appliquer les décotes au moment de la liquidation de leur pension, ce sont elles qui doivent retarder leur départ en retraite pour quelques euros, lesquels compteront davantage pour boucler les fins de mois que leur retraite sera à 3 chiffres.... Car oui ! Des collègues partent à la retraite avec moins de 1000 €.

Alors vous comprendrez pourquoi, à la CGT, nous qualifions d'obscène le contingentement pour l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon.

**Voilà ce que les élus CGT voulaient vous dire en première intervention. Nous continuerons à nous battre pour que l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon soit banalisé et ouvert à l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires pour y accéder.**

Concernant cette CAP la CGT Finances Publiques réaffirme son attachement à la défense et au renforcement du statut général des fonctionnaires, à la reconnaissance des qualifications dans le déroulement de carrière en facilitant la promotion interne dans un cadre de droits et garanties fortes inscrits dans les statuts particuliers.

La CGT Finances Publiques revendique un déroulement de carrière, pour les agents, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps. En effet, pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune justification.

Dans le cadre de la carrière actuelle, la CGT Finances Publiques condamne les contraintes budgétaires qui limitent le nombre de promus et empêchent nos collègues d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

**Dans ce cadre, la CGT revendique la promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom.**